

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de GERGY – 15 Janvier 2015**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2014

SOLLICITE de Monsieur le Directeur de la DRAC, de Monsieur le Président du Conseil Général, de Monsieur le Directeur de la Sauvegarde de l'Art Français et de Monsieur le Président de la Fondation du Patrimoine, des subventions aussi élevées que possible pour financer les travaux de la 3^{ème} tranche de l'église dont le montant s'élève à 92 867.26 € HT. Ces travaux concernent le bas-côté Nord.

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible au titre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC) 2015 du département, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 et de Monsieur le Député de la circonscription pour financer les travaux de réfection d'une toiture d'un bâtiment scolaire dont le montant est estimé à 96 700 € HT.

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal pour permettre d'une part la prise en compte de 2 promotions internes et d'autre part la pérennisation d'un poste emploi d'avenir et fixe le régime indemnitaire des nouveaux grades.

SE PRONONCE favorablement sur la modification statutaire envisagée par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne consistant essentiellement dans le changement de dénomination pour l'appeler désormais « Le Grand Chalon ».

OUVRE des crédits sur les programmes acquisition de matériel, bâtiments et voirie dans l'attente du vote du budget primitif.

VALIDE le projet d'aménagement pour la 3^{ème} tranche du lotissement du Clos du Beauchet réalisé par l'OPAC de S&L et autorise le Maire, à signer l'avenant prolongeant de 2 ans le contrat de concession publique.

FIXE les dates des commissions communales chargées de recenser les travaux pouvant être inscrits au Budget primitif 2015.

CONFIRME son refus de couper la circulation Route d'Osnay et Rue de la Croix Sarrazin, au niveau des passages à niveau. Cette demande a été faite à la commune par Réseau Ferré de France et la SNCF afin d'éviter une mise aux normes de ces équipements rendue nécessaire par le trafic constaté.

PREND connaissance du bilan de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires sur le 1^{er} trimestre 2014. Le taux de fréquentation est quasi au maximum des capacités d'accueil le mardi. Globalement cela représente 3 000 heures enfants. Les activités proposées sont variées et plaisent aux enfants. Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance d'une exposition de dessins réalisés par un groupe et visionner une vidéo réalisée par l'un des ateliers qui a filmé chacune des autres activités proposées. Le conseil félicite l'équipe d'animateurs pour son engagement dans ce projet.

EST Informé de la réunion publique organisée par le Syndicat Intercommunal des eaux de la Basse Dheune pour l'usine de traitement construite à Allerey/Saône. Pour mémoire, celle-ci aura lieu le mercredi 21 janvier à 20 H 00 au Foyer Rural.

EST informé qu'une décision du Tribunal Administratif de Dijon annulant le PLU avec effet au 26 décembre 2014, vient d'être reçue.

Les autorisations accordées avant cette date, sous le PLU, demeurent valables.

Les demandes en cours (même si elles ont été déposées avant le 26/12/2014) et celles à venir seront instruites sur les bases du POS.

Le choix d'un éventuel appel de cette décision appartient au Grand Chalon qui détient maintenant la compétence urbanisme, mais n'aurait de toute façon aucun effet suspensif.

FIXE au 19 février 2015 à 20 H 30, la date la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 H 30.

Le texte intégral des délibérations peut être consulté en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, ou sur le site internet de la commune <http://www.gergy.fr> – Rubrique Conseil Municipal